



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01934

Numéro SIREN : 398 658 575

Nom ou dénomination : A R J

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2013 sous le numéro de dépôt 1535



Le : 01 FEV. 2013

Numéro : A 1535

A. R. J.
 Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 10.000 euros
 Siège social : 80, avenue du Général Leclerc
 91800 BRUNOY
 398 658 575 R.C.S. EVRY

**PROCES-VERBAL
 DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
 DU 31 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze,
 le trente et un décembre, à dix heures,

Les associés de la Société A.R.J., société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur la convocation faite par la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Claude GUIMBEAU
 propriétaire de quatre vingt dix neuf parts, ci 99 parts

- Monsieur Jean Luc GUIMBEAU
 propriétaire d'une part, ci 1 part

Total des parts, ci 100 parts

Monsieur Claude GUIMBEAU préside la réunion en sa qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents, et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social,
- modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- le projet des nouveaux statuts,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du projet de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société, à compter du 1^{er} janvier 2013,

du : 80, avenue du Général Leclerc - 91800 BRUNOY,
au : 13 rue Gustave Eiffel – 91230 MONTGERON.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 13 rue Gustave Eiffel – 91230 MONTGERON. »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

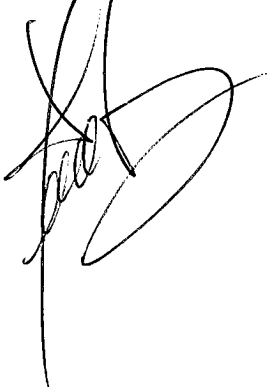
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Gérant et l'associé.

Claude GUIMBEAU
Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Jean Luc GUIMBEAU
Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'G' followed by a series of connected loops and a horizontal line at the end.